



CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE DU 29 JUIN 2016

COMPTE-RENDU

Le Conseil Central de l'Action Sociale (CCAS) s'est réuni Le 29 juin 2016 sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BODIN, Secrétaire Général pour l'Administration.

Ce CCAS s'est réuni pour la deuxième fois sur le site de Balard, mais avec une nouveauté puisque que nous étions dans un amphithéâtre. Autant dire que l'exercice s'est révélé quelque peu compliqué pour débattre sereinement.

Dans ses propos introductifs, le secrétaire général pour l'administration a tenu à rappeler que la réorganisation territoriale (deux niveaux au lieu de trois actuellement) qui sera mise en place en 2017 n'aura pas de conséquence sur les effectifs actuels, donc pas de diminution. La CGT prend acte et appelle les personnels de l'action sociale à être vigilant concernant cette réorganisation et de se rapprocher des élus CGT en cas de problèmes ou tout simplement de questionnement sur ce sujet.

Après lecture des déclarations liminaires (voire celle de la CGT) et l'approbation du procès-verbal du dernier conseil central, il a été procédé à la présentation et au vote des différentes circulaires qui avaient fait l'objet de groupes de travail issus du conseil central de l'action sociale.

Circulaire relative à la prestation éducation : le dispositif est étendu aux personnels civils et militaires en congé parental. Vote pour de la CGT et approbation à l'unanimité. La nouvelle circulaire s'appliquera aux demandes de prestation émises en 2016.

Circulaire relative à l'aide-ménagère à domicile : simplification de la procédure, harmonisation des circuits de traitement, évaluation plus importante de la situation sociale, toutefois l'AMD sera accordée dans la limite des crédits annuels disponibles prévus à cet effet. Vote pour de la CGT et approbation à l'unanimité.

Circulaire relative à la prestation de soutien en cas absence prolongée du domicile (psad) : dispositif qui remplace le CESU défense, le volet concernant les personnels civils pour cette prestation est l'absence pour hospitalisation d'une durée de 8 à 19 jours consécutifs. Lors de la réunion du groupe de travail en mai dernier l'ensemble des organisations syndicales présentes ont demandé une revalorisation de la prestation concernant ce volet, l'administration ayant pris en compte cette demande, la CGT a voté l'approbation de la circulaire.

Un thème d'étude sera proposé aux comités sociaux (les prestations sociales sont-elles adaptées à l'évolution des besoins des ressortissants de l'action sociale de la défense). Pour la CGT ce thème s'inscrit pleinement dans ce que devrait être le rôle des élus dans les comités sociaux, trop souvent la gestion des ASCC et l'organisation de l'arbre de Noël sont les seuls centres d'intérêts au sein des comités sociaux.

L'accès au logement, la petite enfance, la restauration, les centres de vacances sont des sujets qui devraient faire l'objet de réflexions et propositions d'amélioration de la part des comités sociaux. La restitution de cette étude sera faite au CCAS de juin 2017.

Depuis 2 ans la CGT interpelle l'administration dans ses déclarations liminaires sur la problématique de la restauration.

Le SGA BODIN nous a indiqué qu'une réflexion était en cours.

La CGT s'en félicite et sera force de propositions quand elle sera sollicitée sur ce sujet. En effet, outre la qualité de la prestation, il est inconcevable qu'aujourd'hui il persiste des écarts de prix de l'ordre de 20% à 25% pour une prestation identique entre les organismes de restauration.

Le prochain CCAS est prévu en novembre 2016.

D'ici là n'hésitez pas à interpeller les élus CGT pour leur faire part de vos interrogations quant à la politique d'action sociale au MINDEF et de son devenir.